



## CHAPITRE II:

---

# LA STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION DES JEUNES DE CÔTE D'IVOIRE

---

## TABLE DES MATIERES

<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> -----	117
<b>II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION</b> -----	117
<b>III. STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION DES JEUNES</b> -----	117
3.1. Orientations stratégiques-----	117
3.2. Objectif général -----	118
3.3. Cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre-----	118
3.3.1. Le comité Jeunesse -----	118
3.3.2. La Direction de la vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes--	118
3.3.3. Le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire -----	118
<b>IV. GROUPES CIBLES</b> -----	119
<b>V. DUREE DE LA STRATEGIE</b> -----	119
<b>VI. RESULTATS ATTENDUS</b> -----	119
<b>VII. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE.</b> -----	119
<b>VIII. STRATEGIE DE COMMUNICATION</b> -----	119
<b>IX. FACTEURS DE RISQUE</b> -----	120
<b>X. MATRICE D'ACTION DE MISE EN OEUVRE</b> -----	120
<b>XI. SUIVI ET EVALUATION</b> -----	120
CONCLUSION-----	120
ANNEXES-----	121

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les jeunes (hommes et femmes) sont les plus précieux atouts pour le présent et l'avenir d'un pays. Ils forment cependant un groupe de population très vulnérable et singulièrement ces dernières années du fait de la montée générale du chômage enregistrée. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation économique et sociale précaire.

La valorisation du potentiel des jeunes est donc une préoccupation majeure du Gouvernement Ivoirien, à travers le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique et sa Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes dont la mission est de mettre en place un mécanisme pérenne d'implication des jeunes dans la gestion de la Nation.

## II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

La population de la Côte d'Ivoire connaît une évolution soutenue avec un taux de croissance démographique annuel de 2,6%. Elle est passée de 15 366 672 habitants en 1998 (RGPH 1998) à 22 671 331 habitants en 2014 (RGPH 2014) et demeure très jeune avec 77,7% ayant moins de 35 ans, soit un peu plus de 03 personnes sur 04 (RGPH 2014).

Cette population a été confrontée aux crises successives et notamment le conflit armé suite à la crise post-électorale de 2010, et qui ont ébranlé sa cohésion, exacerbé la dégradation des conditions de vie des populations et fragilisé les organisations de Jeunesse.

En ce qui concerne la vie associative, domaine de prédilection pour l'exercice de responsabilités des jeunes, l'on dénombre huit (8) fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère chargé de la Jeunesse (la Fédération Ivoirienne du Scoutisme (FIS) ; la Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin (FISF) ; la Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire (FENUJECI) ; la Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire (FENAMEPCI) ; la Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire (FEMAJECI) ; la Fédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Jeunesse Rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJERCI) ; la Fédération des Jeunes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire (FEJECI) ; LEO-LAGRANGE SOLIDARITE CÔTE D'IVOIRE.

Ces fédérations exercent de façon isolée leurs activités en raison de l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination des programmes et des différentes politiques. De ce fait, l'environnement associatif de la jeunesse ivoirienne n'est pas encore suffisamment sécurisé. Il convient donc de définir un cadre de réalisation de l'autonomisation des jeunes.

Ainsi, l'élaboration de la présente Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes répond au besoin de contribuer à faire de la Jeunesse ivoirienne, une Jeunesse responsable, engagée et accomplie au triple plan moral, civique et professionnel.

## III. STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION DES JEUNES

### 3.1. Orientations stratégiques

Le Gouvernement Ivoirien, dans le souci de donner au jeune la place qui est la sienne, propose une nouvelle vision qui fait du jeune un acteur essentiel et incontournable de sa politique de développement.

Cette volonté est traduite par la création d'un ministère dédié : le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC). Par la création de ce Ministère, le Gouvernement entend en effet encadrer, former et insérer les jeunes dans l'optique de les rendre socialement efficaces.

### 3.2. Objectif général

La Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes vise à améliorer l'encadrement des jeunes par leur implication dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agit de :

- mettre en place un mécanisme de régulation des associations ;
- identifier les axes d'intervention du mouvement associatif ;
- mettre en œuvre des activités de valorisation du potentiel des jeunes ;
- mettre à la disposition des jeunes un cadre d'expression et d'échanges ;
- faire connaître la place et le rôle des jeunes dans la vie de la Nation.

### 3.3. Cadre Institutionnel et opérationnel de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel d'orientation, de coordination et de mise en œuvre de la SNAJ se compose des organes suivants :

- le Comité Jeunesse ;
- la Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes (DVAAJ) ;
- le Conseil National des Jeunes (CNJCI).

#### 3.3.1. Le Comité Jeunesse (cf SNPCIFJ, point 3.3.2)

#### 3.3.2. La Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes (DVAAJ)

La Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes est la principale structure de mise en œuvre de la SNAJ. En raison de la transversalité de certaines actions, des structures, notamment la Direction du Service Civique et du Volontariat et la Direction de la Protection des Jeunes, l'Agence Emploi Jeunes et l'Office de Service Civique seront sollicitées. Il en sera de même pour la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation en matière de suivi/évaluation de la SNAJ.

#### 3.3.3. Le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire

Les organisations de jeunesse à travers le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire prendront une part active dans la mise en œuvre de la SNAJ. Les jeunes, au sens du décret n°72-746 du 24 novembre 1972 portant organisation et fonctionnement des associations, 16-35 ans, sont concernés par la SNAJ. Le CNJCI agira conformément à ses missions ci-après :

- participer à la promotion de la jeunesse de Côte d'Ivoire à travers des activités socio-éducatives, culturelles et sportives et des activités de mobilisation et d'information, des activités promotionnelles et de formation découlant des politiques, orientations et programmes de promotion de la jeunesse définis par le Gouvernement ;
- contribuer au renforcement de l'unité de la jeunesse ivoirienne ;
- œuvrer à la mobilisation des jeunes sur les chantiers du développement ;
- fournir à la Direction chargée de la Vie Associative des rapports d'activités trimestriels et se soumettre au contrôle des services publics ;
- renforcer la conscience civique et citoyenne des jeunes.

## IV. GROUPES CIBLES

Sont concernés par la stratégie, les jeunes, les Fédérations d'Associations et d'Organisations de Jeunesse, les ministères techniques et les différents Partenaires Techniques et Financiers

## V. DUREE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la SNAJ 2016-2020 court sur cinq (5). Elle repose sur les axes stratégiques suivants :

- Cadre institutionnel ;
- Jeunesse et Société/culture ;
- Jeunesse Coopération Régionale/Internationale ;
- Jeunesse et Education/formation.

S'agissant du cadre institutionnel, il va consister principalement en la mise en place du cadre de régulation du mouvement Associatif.

En ce qui concerne Jeunesse Société/Culture, il a trait à la reconnaissance des rôles et place des jeunes dans la société.

Quant à la Coopération Régionale/Internationale, l'on réactivera les échanges de jeunes et organisera des séminaires aux plans régional et international.

Enfin, Jeunesse et Education/formation va se focaliser sur le renforcement des capacités des jeunes.

## VI. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à travers la mise en œuvre de la SNAJ sont les suivants :

- un mécanisme de régulation des associations est mis en place ;
- les axes d'intervention du mouvement associatif sont identifiés ;
- des activités valorisant le potentiel des jeunes sont exécutées ;
- un cadre d'expression et d'échanges est mis à la disposition des jeunes ;
- la place et le rôle des jeunes dans la vie de la Nation sont connus.

## VII. RESSOURCES DE MISE EN OEUVRE

Les ressources pour la mise en œuvre de la SNAJ 2016-2020 seront issues principalement du Budget Général de l'Etat. Toutefois, la SNAJ pourra être financée par des ressources additionnelles collectées auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que par des subventions, des dons et des legs d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux.

## VIII. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une campagne de vulgarisation auprès des acteurs est nécessaire au soutien d'une mise en œuvre efficiente de la SNAJ.

## **IX. FACTEURS DE RISQUE**

La mise en œuvre de la SNAJ nécessite le renforcement de la paix et de la cohésion sociale. En effet, la recherche de financements auprès de partenaires pourrait être contrariée par des risques, notamment la détérioration de la situation socio-politique, l'insuffisance des ressources de l'Etat pour financer la SNAJ.

## **X. MATRICE D'ACTION DE MISE EN OEUVRE**

La matrice d'action repose sur quatre (4) axes principaux : cadre institutionnel, Jeunesse et Société/culture, Jeunesse et Coopération Régionale et Internationale, Jeunesse et santé, et Jeunesse et Education/formation. Le tableau, en annexe, les décline en vingt et une (21) activités budgétisées. Ainsi, la SNAJ coûtera huit cent soixante millions (860 000 000 FCFA) sur la période de mise en œuvre.

## **XI. SUIVI ET EVALUATION**

Pour répondre efficacement à la mise en œuvre de la stratégie, des indicateurs seront clairement définis. Un système de veille stratégique sera mis en place. Cette composante a pour objet de faire la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à l'exécution de la mise en œuvre afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre.

Le suivi-évaluation de la SNAJ est assuré par la Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse. Il produit dans ce cadre, un rapport annuel, soumis à la validation du Comité jeunesse. Ce rapport ressortira les leçons apprises, le GAP et les bonnes pratiques et sera partagé à l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ladite stratégie.

## **CONCLUSION**

L'adoption par le Gouvernement et la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes combleront les attentes des pouvoirs publics de faire des jeunes des acteurs à part entière de l'émergence de la Côte d'Ivoire. Cette boussole nécessite une synergie d'action de toutes les expertises pour en faire une réalité.

**ANNEXE**  
**MATRICE D' ACTIONS DE LA SNAJ 2016-2020**

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					COUT	OBSERVATIONS
			2016	2017	2018	2019	2020		
1	Cadre institutionnel	Elaborer le cadre de régulation du mouvement associatif		X				PM	SNAJ
		Réviser les textes régissant la vie associative		X				PM	SNAJ
		Elaborer et faire valider la Stratégie Nationale de l'Autonomisation de la Jeunesse (SNAJ) 2016-2020	X	X	X	X	X	10 000 000	SNAJ
		Organiser le congrès constitutif du CNJ-CI		X				90 000 000	SNAJ
		installer le bureau exécutif et les comités de base du CNJ-CI		X					SNAJ
		Elaborer le répertoire des associations de jeunesse		X				5 000 000	SNAJ
		Procéder au renouvellement des instances des organisations de jeunesse		X				50 000 000	SNAJ
		<b>Sous-Total 1</b>							<b>155 000 000</b>

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					COUT	OBSERVATIONS
			2016	2017	2018	2019	2020		
2	<b>Jeunesse et Société/ Culture</b>	Organiser des séances semestrielles d'échanges avec les jeunes dénommées « les Rendez-vous avec les Jeunes»	X	X	X	X	X	25 000 000	SNAJ
		Organiser la célébration de la « Journée internationale de la jeunesse»	X	X	X	X	X	25 000 000	SNAJ
		Organiser la célébration de la « Journée Africaine de la Jeunesse »	X	X	X	X	X	25 000 000	SNAJ
		Organiser les Centres de vacances d'Etat		X	X	X	X	150 000 000	SNAJ
<b>Sous-Total 2</b>								225 000 000	
3	<b>Jeunesse et Coopération Régionale/Internatio- nale</b>	Favoriser la participation du CNJCI aux rencontres régionales et internationales		X	X	X	X	40 000 000	SNAJ
		Réactiver les échanges en matière de jeunesse et organiser des voyages de jumelage		X	X	X	X	150 000 000	SNAJ
		Organiser des séminaires et conférences régionaux/ internationaux d'échanges sur des thématiques en rapport avec la vie associative et l'autonomisation des jeunes		X	X	X	X	200 000 000	SNAJ
<b>Sous-Total 3</b>								390 000 000	



**ANNEXE**  
**MATRICE D' ACTIONS DE LA SNAJ 2016-2020**

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					COUT	OBSERVATIONS
			2016	2017	2018	2019	2020		
4	<b>Jeunesse et Education/ Formation</b>	Organiser des sessions de renforcement des capacités sur des thématiques et rapport avec la vie associative	X	X	X	X		40 000 000	SNAJ
		Organiser des stages de formations théoriques des animateurs de centres de vacances	X	X	X	X		50 000 000	SNAJ
		<b>Sous-Total 4</b>						90 000 000	
		<b>Total Général</b>						<b>860 000 000</b>	